

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 16 (1924)
Heft: 12

Rubrik: Étranger

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

fisante, et toute la discussion qui s'est déroulée au sein de la commission donne l'impression que le projet du Conseil a été établi en vue de marchandage. Ce n'est guère édifiant de la part «de notre haute autorité fédérale» et ne donne pas une preuve éclatante de sa «sollicitude» tant vantée envers le personnel fédéral.

L'Union fédérative du personnel de la Confédération a présenté ses contre-propositions en une requête de 37 pages solidement argumentée. En voici les points essentiels:

En ce qui concerne *le champ d'application*, l'Union fédérative est d'avis que toutes les personnes qui peuvent compter sur la possibilité d'être occupées de façon durable, et qui doivent assumer leur service personnellement, doivent être soumises sans restriction à la loi. Le personnel soutient avec raison qu'il n'est pas admissible de soustraire certaines catégories du bénéfice de la loi, uniquement pour répondre aux vœux de personnes privées ou pour permettre une rémunération moins bonne. Les arguments pour la soumission à la loi des ouvriers des ateliers, des gardes-barrières-femmes et des facteurs ruraux sont développés dans la requête avec une précision convaincante.

Le nouveau projet prévoit que le Conseil fédéral sera seul compétent en ce qui concerne *l'ordonnance des traitements*. L'Union fédérative estime à bon droit que cette question ne peut être soustraite à la compétence des Chambres fédérales.

Le personnel voudrait également que la nomination qui est faite actuellement pour une *période administrative*, soit remplacée par l'élection pour un temps indéterminé. Ce qui ne veut pas dire comme le prétend le message que l'engagement devrait devenir inamovible. Les dispositions légales ordinaires restant applicables pour résilier un contrat dans des circonstances déterminées.

Des chapitres sont consacrés à des revendications concernant les déplacements du personnel, l'attribution d'une autre occupation, la durée du travail, l'instruction professionnelle, l'avancement.

Le *droit d'association* fait également l'objet d'un examen approfondi. L'Union fédérative revendique pour les fonctionnaires, employés et ouvriers de la Confédération le droit d'association dans les limites fixées par la Constitution fédérale. Telle était d'ailleurs l'opinion du Conseil fédéral lui-même en 1920. L'Union fédérative considère que la position prise par le Conseil fédéral dans son nouveau projet est malheureuse, tant au point de vue de la paix que de la collaboration désirable entre l'Etat et le personnel, comme le souhaite le message adressé par ce conseil aux Chambres fédérales. L'interdiction de faire grève est aussi vivement repoussée par le personnel qui n'admet pas que l'on prenne pour la réglementation de ses rapports de service seulement les arguments les plus défavorables qui prévalaient dans l'Allemagne d'avant 1918.

Les revendications du personnel concernant l'échelle des traitements, les augmentations de traitement, les allocations de promotion et les indemnités de résidence, ainsi que les allocations pour enfants, sont connues de nos lecteurs qui en auront été renseignés par la presse quotidienne. Les propositions de la commission du Conseil des Etats de même que celles de la fameuse commission patronale du Parti radical suisse, sont absolument insuffisantes. Il reste à attendre la suite des négociations, mais d'ores et déjà nous pouvons dire que les ouvriers de l'industrie privée défendront les revendications du

personnel de la Confédération par tous les moyens à leur disposition.



Etranger

Allemagne. La *Gewerkschaftszeitung*, l'organe des syndicats allemands, annonce qu'à partir du 1^{er} octobre 1924, la «Banque par actions des ouvriers, employés et fonctionnaires» a remplacé la «Société allemande pour la mise en vigueur du capital». Les actions nominatives sont transmissibles avec l'assentiment du conseil d'administration. Le capital-actions de 750,000 marks-or est entièrement versé. Les actionnaires sont surtout les fédérations syndicales affiliées à l'Union générale des syndicats allemands.

Allemagne. (F. S. I.) A la conférence du Reich des unions dites «indépendantes», c'est-à-dire des organisations fondées par les communistes comme organisations concurrentes hostiles aux syndicats et qui maintenant, en vertu de la tactique de l'unité de front, doivent être dissoutes, les délégués ont donné des détails dignes de remarque sur l'état du mouvement communiste. C'est ainsi par exemple qu'il a été déclaré, que les communistes, dans le district de Berlin, ne possèdent pour ainsi dire plus de cellules dans les syndicats. A Mansfeld, territoire minier de l'Allemagne moyenne, et considéré comme une des forteresses communistes, le parti a passé de 13,000 membres, il y a une année, à 300, aujourd'hui. L'Union communiste des ouvriers manuels et des ouvriers non-manuels a passé de 100,000 membres à environ 10,000.

Morale: Le communistes sont maintenant pour l'unité de front parce que leur propre front était intenable, et les ouvriers sont les pauvres victimes de leurs expériences.

Chine. (F. S. I.) Très caractéristique est la création de la première fédération des syndicats ouvriers, qui a eu lieu à Hong-Kong, à la fin de septembre dernier.

Les bases en avaient été jetées en 1921, mais son organisation définitive et sa consécration en avaient toujours été retardées, par l'hésitation et le manque de cohésion d'un grand nombre d'unions ouvrières. Durant ces trois années, par l'action de la presse d'abord et par celle de certains leaders venus surtout de Canton, 76 corporations réunissant près de 200,000 travailleurs ont fini par se grouper. *Leur siège social est au 73 de la rue des Vœux, à Hong-Kong.*

Les innombrables orateurs, qui prirent la parole, développèrent invariablement le même programme, qui peut se résumer à ceci: tendance générale socialiste avancée; guerre aux capitalistes, aux militaristes du nord de la Chine, et aux puissances étrangères impérialistes.

Le nom de Sun-Yat-Sen fut longuement acclamé. Sa popularité paraît grande dans le monde des travailleurs, et il n'est pas exagéré de supposer que la déroute de Ou-Pei-Fou dans le nord, va être suivie dans le sud de la Chine par un développement marqué des tendances ci-dessus, dont Sun-Yat-Sen est le grand champion. Après la guerre des Tou-Kiouns, la guerre des classes. Elle a déjà commencé à Canton, sur une vaste échelle, et Canton ne s'en félicite guère.

Norvège. Il y a eu deux ans et demi, la C. G. T. norvégienne quittait la Fédération syndicale internatio-

nale et annonçait son intention de se rallier à Moscou, sous l'influence du parti communiste.

Une sensible évolution s'est faite depuis. La centrale norvégienne n'est pas allée à Moscou. Consultés par voie de referendum, qui eut lieu l'an dernier, avant même la scission du parti communiste norvégien, la grande majorité de ses adhérents refusèrent de faire le voyage auquel les conviait l'Internationale «rouge».

Depuis, leur défiance à l'égard du communisme s'est singulièrement accentuée.

Le comité de la C. G. T. a tenu, il y a un mois, une importante réunion dans laquelle il s'est occupé des rapports avec l'Organisation internationale du travail, des relations avec les partis politiques et avec les organisations syndicales internationales.

Jusqu'à présent, la centrale de Norvège s'était prononcée contre le B. I. T. et avait refusé de désigner des représentants aux conférences de l'Internationale syndicale rouge.

Cette fois, le comité a décidé que la C. G. T. nommera à l'avenir un représentant aux conférences de Genève. Cette résolution, qui est particulièrement significative, a été prise à une grande majorité. Une motion préalable déposée par les communistes, tendant à renvoyer l'examen de la question à la fin de l'année prochaine, avait été rejetée par 33 voix contre 29.

En ce qui concerne les rapports internationaux, le comité a enregistré que les syndicats suédois et danois, durant les grands conflits du travail qui ont eu lieu cette année, ont accordé des secours considérables aux travailleurs norvégiens, bien que la C. G. T. n'entretint pas de rapports syndicaux avec ces deux pays.

La résolution que voici fut alors votée par 55 voix contre 21:

«Le comité charge le bureau de convoquer une conférence des représentants des centrales syndicales de Suède, du Danemark, de Finlande et de Norvège, pour discuter la meilleure façon de rétablir l'unité internationale.»

Les communistes se firent battre une fois de plus en proposant d'inviter aussi à cette conférence l'Internationale syndicale «rouge».

Enfin, le comité a approuvé une résolution proposée par le bureau, par laquelle la C. G. T. norvégienne déclare conserver sa pleine indépendance à l'égard des partis politiques et refuser d'en soutenir financièrement aucun.

Jusqu'à présent, les syndicats étaient adhérents en bloc au parti ouvrier communiste.



Bibliographie

Notizkalender 1925. La maison d'édition Büchler & Cie, à Berne, nous a fait parvenir le «Notizkalender», qui a paru en allemand. Présenté en sa forme habituelle si pratique, il se recommande aux personnes qui désirent avoir un agenda de poche utile par ses renseignements nombreux.

Agenda de la classe ouvrière. L'édition de 1925 est en préparation. Tous les groupements intéressés ont reçu une circulaire à ce sujet donnant des instructions. L'administration de l'Agenda se recommande auprès des comités pour une prompt réponse. Les commandes sont reçues à l'Imprimerie Populaire, à Lausanne.

L'œuvre de la Fédération syndicale internationale dans les années 1922—1924. La Fédération syndicale internationale publie son rapport d'activité pour 1922 à 1924 en un bel ouvrage de 400 pages contenant en outre le procès-verbal du congrès international de Vienne de 1924, celui de la conférence internationale des ouvrières et de la conférence des secrétariats professionnels internationaux. Ce volume richement documenté et contenant plusieurs illustrations, donne une fidèle image de la vie interne de la Fédération syndicale internationale. Il sera lu avec profit non seulement par les syndiqués, mais encore par tous ceux qu'intéresse la politique sociale.

Ce beau et utile volume est en vente aux «Coopératives Réunies», 43, rue de la Serre, La Chaux-de-Fonds, pour le prix de 5 fr.

Annuaire des associations internationales pour la paix et la Société des nations. Nous avons reçu cet annuaire publié par le Bureau international permanent de la paix. Après une préface de M. H. Golay, secrétaire général du Bureau international de la paix, cet annuaire donne un aperçu historique de ce bureau, sur l'Union interparlementaire, la dotation Carnegie.

Il passe ensuite en revue l'œuvre des associations fondées pour promouvoir la paix entre les peuples: La Conciliation internationale, le Conseil international des femmes, l'Alliance universelle pour l'amitié internationale par les Eglises, la Ligue internationale de femmes pour la paix et la liberté, l'Union internationale des associations pour la Société des nations, la Maçonnerie et la paix, le comité international d'action démocratique pour la paix, etc., sans oublier la Fédération syndicale internationale d'Amsterdam. C'est une documentation abondante et précise qui est ainsi mise à la disposition de tous ceux qu'intéresse sous une forme quelconque l'œuvre de la paix.



Le coût de la vie.

Dates	Index					
	Office fédéral du travail			Union suisse des sociétés de consommation	Offices de statistiques	
	Fonctionnaires	Ouvriers			Bâle	Berne
		qualifiés	non qualifiés			
1914 Juin .	100	100	100	100	100	100
1919 Juin .	—	—	—	254	—	—
1920 Juin .	—	—	—	239	205	—
1921 Juin .	210	209	207	210	188	—
1922 Juin .	157	155	154	157	168	166
1923 Juin .	166	165	163	161	148	169
1924 Janvier	170	169	167	170	160	174
1924 Février	169	168	166	172	159	174
1924 Mars .	169	168	166	170	163	174
1924 Avril .	167	166	165	169	163	172
1924 Mai . .	167	166	165	167	163	172
1924 Juin .	169	168	168	166	162	172
1924 Juillet .	169	169	168	168	163	172
1924 Août .	167	166	165	166	162	172
1924 Sept. .	167	166	164	167	156	172
1924 Octobre	170	169	167	169	157	174